



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-253

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

- 13-2020-10-09-004 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Julien PANCHOUT, Cadre contractuel technique, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse (2 pages) Page 3
- 13-2020-10-09-002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Vincent STANEK, Directeur Académique des Services de l' Education Nationale des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 6
- 13-2020-10-09-003 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Vincent STANEK, Directeur Académique des Services de l' Education Nationale des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat (3 pages) Page 9

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-10-09-004

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Julien PANCHOUT,
Cadre contractuel technique,
Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des
Forêts
Bouches-du-Rhône / Vaucluse



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Julien PANCHOUT**,
Cadre contractuel technique,
Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts
Bouches-du-Rhône / Vaucluse

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code forestier et notamment ses articles L 214-10, R 213-30, R 213-31, R 214-27 et D 222-16 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du 6 décembre 2019 du Directeur Général de l'Office National des Forêts nommant Monsieur **Julien PANCHOUT**, cadre contractuel technique, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Pour le département des Bouches-du-Rhône, délégation de signature est donnée à Monsieur **Julien PANCHOUT**, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse, à l'effet de signer les décisions suivantes :

* Prononcer la déchéance d'un acheteur de coupe de bois acquise après adjudication publique (article R 213-30 du code forestier) ;

* Autoriser la vente ou l'échange de bois délivrés pour leur propre usage à des personnes morales propriétaires visées aux articles L 211-1 2°, L 211-2 et L 275-1 du code forestier (articles L 214-10 et R 214-27).

Article 2

Dans le cadre de ses attributions et compétences visées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Monsieur **Julien PANCHOUT**, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse, à l'effet de définir, par arrêté pris en mon nom, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2020-SE5 du 24 août 2020 est abrogé.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 09 octobre 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-10-09-002

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Vincent STANEK,
Directeur Académique des Services de l' Education
Nationale
des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Vincent STANEK**,
Directeur Académique des Services de l' Education Nationale
des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat modifiée, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Vincent STANEK** en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du- Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Vincent STANEK**, Directeur Académique des Services de l' Education Nationale des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

I - Certificat de préposé au tir (Arrêté interministériel du 26 mai 1997).

II - Utilisation des locaux scolaires : contrôle de légalité sur les délibérations des communes généralement accompagnées de conventions d'utilisation.

III - Arrêtés de désaffectation des locaux scolaires des collèges.

IV - Arrêtés de création de collèges.

V - Etudes surveillées :

* contrôle de légalité sur les délibérations des communes.

* contrôle du taux et création d'études surveillées.

VI - Caisse des écoles :

* contrôle de légalité sur les délibérations prises par le comité de la caisse des écoles.

* contrôle de conventions prises avec des associations par le comité de la caisse des écoles pour le soutien scolaire.

* prise d'un arrêté pour la personnalité désignée par le Préfet au sein du comité de la caisse des écoles.

VII - Procédure d'octroi de la dotation spéciale instituteurs.

VIII - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement.

Article 2

La délégation de signature conférée en matière de contrôle de légalité dans le cadre des paragraphes II et VI (1er et second alinéas) du précédent article exclut la signature des lettres d'observations aux établissements ainsi que la saisine du Tribunal Administratif ou de la Chambre Régionale des Comptes qui demeurent de la compétence du préfet.

Article 3

Dans le cadre de ses attributions et compétences visées aux articles 1 et 2, délégation de signature est donnée à Monsieur **Vincent STANEK**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, à l'effet de définir par arrêté pris en mon nom, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2020-SE2 du 24 août 2020 est abrogé.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 9 octobre 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-10-09-003

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Vincent STANEK,
Directeur Académique des Services de l' Education
Nationale
des Bouches-du-Rhône,
pour l'ordonnancement secondaire des recettes
et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**

Tél: 04 84 35 48 16

nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Vincent STANEK**,
Directeur Académique des Services de l' Education Nationale
des Bouches-du-Rhône,
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes
et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l' Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-705 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du code de l'éducation et en particulier le titre II de l'annexe, relatif à l'organisation des services de l'administration de l'éducation ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Vincent STANEK** en qualité de Directeur Académique des Services de l' Education Nationale des Bouches-du- Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l' Education Nationale, qui abroge et remplace l'arrêté interministériel du 7 janvier 2003 ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Considérant les Schémas d'Organisation Financière des Budgets Opérationnels de Programmes relevant de la Mission "Enseignement scolaire" ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur **Vincent STANEK**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, responsable d'Unités Opérationnelles (UO), pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur :

- le Budget Opérationnel de Programme (BOP) académique du programme "Enseignement scolaire public 1er degré" (n° 140),
- le BOP académique du programme "Enseignement scolaire public du 2nd degré" (n° 141),
- le BOP académique du programme "Vie de l'élève" (n° 230),
- le BOP académique du programme "Enseignement privé du 1er et 2nd degré" (n° 139), qui relève de la mission "Enseignement scolaire".

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2

En application de l'article 44.I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur **Vincent STANEK**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature, dans les conditions fixées par l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité, pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'enseignement scolaire.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du Préfet quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre les avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier.

Article 4

Délégation est donnée à sept agents affectés au Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille à Aix-en-Provence :

- * Madame **Sabine COQUEL**, Adjointe au chef de division, Chef du bureau du budget HT2 HPSOP et des dépenses académiques et des recettes et certificateur du service fait,
- * Madame **Nathalie TANZI**, Secrétaire d'Administration de l' Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe exceptionnelle, Adjointe au chef de bureau, valideur et certificateur du service fait,
- * Monsieur **Stéphane LEFEBVRE**, Madame **Pascale VARO**, Madame **Fanny BELLISSENT** et Madame **Flavie LESTAMPS**, Secrétaires d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, et Madame **Laura BLASCO**, Secrétaire d'Administration de l' Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe supérieure, chefs de section au bureau CHORUS, valideurs et certificateurs du service fait,

pour exécuter budgétairement et financièrement les opérations de recettes et de dépenses relevant du Directeur Académique des Services de l' Education Nationale des Bouches-du-Rhône, mentionnées à l'article 1 du présent arrêté.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2020-SE3 du 24 août 2020 est abrogé.

Article 6

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du Rhône et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Régional des Finances Publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du Rhône et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 09 octobre 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND